



REF : Mission CNIG 2018.154
Salle Arago 10h30 – 13h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG du 09 octobre 2018

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du mardi 09/10/2018.
Réception de madame la députée Valéria Faure-Muntian

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Présentation de madame la députée
3. Débat
4. Conclusion

Documents joints :

- Présentations en ligne : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : mardi 11 décembre 2018 à 10h30

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Joseph Pascual – OGE
Valeria Faure-Muntian – Députée	Marie-Christine Schott – Grand Est
Hugo Page – Collaborateur parlementaire	Marie-Louise Zambon – IGN/DPC
Arnaud Gallais – CEREMA	Mickaël Vadin – Grand Est
Benoit David – MTES/MIG	Olivier Banaszak – Strasbourg/AITF
Carole Lecomte DREAL – Normandie	Olivier Dissard – MTES/MIG
Cédric Ansard – Hauts de France	Philippe Mussi – président commission AT
Christophe Nicolle – Pays de Loire	Pierre Macé – GIP ATGERI
Damien Descoings – Hauts de France	Pierre Vergez – IGN CNIG
Elise Ladurelle Tikry – Afigéo	Stéphane Mevel-Viannay – Bretagne
Frédéric Cantat – IGN/DPC	Vincent Fabry – Hauts de France
Ingrid Brugioni – GéoMayenne	Xavier De Neef – ARA
	Yves Riallant – Afigéo

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	18/10/2018	Les participants.	Commission Données
Validation	22/10/2018	Dominique Caillaud	Président

Compte rendu synthétique :

1) Introduction

Le CNIG n'a jamais été aussi ouvert, actif et efficace. Bien qu'ils assurent leurs tâches, les présidents de commissions se retrouvent dans une position singulière de prolongation non officielle depuis avril 2018, puisque le décret du CNIG limite à 5 ans les mandats. Du résultat du rapport dépendent la nouvelle organisation et les actions à venir.

2) Présentation de la madame la députée

Mon rôle a été de créer le lien entre les acteurs de l'information géographique et le gouvernement. Il fallait d'abord que les conclusions de l'enquête soient écrites avant d'envisager une action. Mais le Premier ministre va prendre les décisions rapidement. Toutes les innovations sont supportées par de l'information géographique, désormais reconnue comme un enjeu stratégique par l'Etat. Personne ne veut attendre les entreprises venant de l'étranger pour gérer nos données, d'autant plus pour les données souveraines.

La mise en œuvre de la directive INSPIRE n'est plus la seule justification du CNIG. Les besoins des territoires ou les applications publiques ou technologiques de la donnée sont désormais en jeu.

3) Réponses aux questions

Après les exposés du président et de la députée, les questions ont été posées de façon plus ou moins récurrentes, vu la synergie qui lie les domaines d'interrogations. Elles figurent donc ici en italique, regroupées dans quelques grands ensembles.

Mise en œuvre du futur CNIG

Il y a 2 possibilités sur ce qui pourrait se produire :

- *les textes sont décrétés avec une mise en œuvre rapide*
- *le rapport n'a pas de suites et les acteurs s'adaptent*

Or la DINSIC absente de cette réunion, n'a pas encore réagi, ce qui est inquiétant lorsque l'on sait que le décret pour le CNIG actuel a nécessité 2 années de préparation entre 2011 et 2013. Peut-on faire quelque action pour soutenir ce rapport ?

[observation post réunion : malgré le remaniement ministériel, une rencontre avec la DINSIC a depuis permis de poser les bases d'une nouvelle articulation CNIG-DINSIC.]

Le rapport recommande une évolution des rôles de l'IGN et du CNIG vis-à-vis de l'information géographique. Sa mise en œuvre passe d'abord par le nouveau positionnement de l'IGN (COP fin 2019), puis de la gouvernance. La volonté du Premier ministre est forte pour que cela se mette en place rapidement, intention soutenue par le ministère de l'écologie.

Par ailleurs, oui, écrivez à vos élus, pour soutenir le rapport et en souligner la pertinence.

Si le CNIG veut prendre une envergure nécessaire, il doit aussi agir par lui-même.

La prochaine commission Données dédiée au PCRS, consacra un temps pour recevoir un responsable de la DINSIC et aborder avec lui les modalités prévues pour le transfert du CNIG.

Transversalité, nouvelle organisation

Le changement de tutelle est-il vraiment nécessaire ?

L'information géographique est un outil technique nécessaire à tous les ministères. Dans le rapport figure une proposition de déplacement du CNIG sous les services du Premier ministre à la nouvelle direction DINSIC, par ailleurs en cours de restructuration. [Direction interministérielle du numérique, du système d'information et de communication de l'état, sous le secrétaire d'Etat au numérique, et rattachée au Premier ministre.]

Il y a aussi des challenges difficiles qui justifient la transversalité, comme le rapprochement de l'IGN et de la part cartographique de la DGFIP. L'IGN, entre Etat et collectivités, doit permettre l'interopérabilité et l'homogénéité, certifier et diffuser, après les décisions du CNIG.

Est-il besoin de réinventer un nouveau système alors qu'avec les thèmes qui font cas, vous avez des exemples concrets de fonctionnement imparfaits avec la BAN et le PCRS ? Participer à la résolution de leurs difficultés, ou assister à un comité de pilotage vous permettrait de comprendre aisément à ce qui manque au CNIG.

En plus de la conformité aux modèles INSPIRE, il faut obtenir l'interopérabilité, une homogénéisation de la donnée qui passe par un pilotage CNIG garantissant la synergie.

Il est fait constat qu'en France il y a une dispersion et un manque d'organisation :

- La donnée n'est pas utilisée à bon escient, et d'abord dans les administrations.
- Les acteurs ont tendance à travailler de façon trop isolée
- Une coordination fonctionnelle des services est à apporter en urgence (Exemple des manques sur l'adresse en cas de crise)

Gouvernance

Quelle gouvernance peut-on proposer ?

Le rapport présente la gouvernance plutôt comme descendante alors que les régions désirent le contraire.

Les acteurs locaux ont besoin de leur différence. Comment vont-ils être associés dans la gouvernance ? La richesse vient du bas et elle est financée par les collectivités !

Notre challenge est de conquérir la confiance des collectivités et de co-construire des standards qui conviennent au plus grand nombre, à la fois en terme de modèle économique et d'usage, du moment qu'ils répondent aux critères légaux. Le rapport pose une nouvelle organisation qui passe par une gouvernance repensée prenant mieux en compte les collectivités. Les plateformes régionales en étant associées, pourront assurer une part de cette gouvernance.

Nous avons besoin de décideurs impliqués dans la gouvernance pour définir des propositions. Puis le Premier ministre fixera les priorités.

Le CNIG devra déterminer les priorités en matière de données souveraines réunissant les clients potentiels, des ministères, des régions et l'ensemble des producteurs ou consommateurs de données souveraines.

Et ce, de façon ascendante, venant des acteurs de terrain.

Deux questions restent ouvertes à l'issue de la réunion :

- **Quelle est la représentation des plateformes dans la future gouvernance ?**
- **Comment organiser la représentation du local vers le national ?**

A la demande de son président, la prochaine commission Animation Territoriale sera entièrement dédiée à la constitution de propositions pour organiser une gouvernance ascendante.

Dynamisme local

Pour servir la loi pour une République numérique, on a besoin d'un dynamisme local et d'une homogénéisation utile. Si on veut avoir une production locale, il faut cette dynamique, apporter du service et donc adapter la gouvernance à ces nécessités.

Les plateformes ont besoin d'écrits ministériels là-dessus.

Le problème c'est l'accompagnement du changement qu'il faut valoriser. Il faudrait favoriser la collaboration et faire reconnaître l'intérêt de l'innovation dans les services déconcentrés de l'état par exemple.

Les plateformes ont besoin d'un support de valorisation des bons exemples de fonctionnement et pratique.

Les plateformes régionales sont au centre de la réflexion du rapport, et tous les appuis seront envisagés. La difficulté est que toutes les régions ne sont pas au même niveau.

La structure nationale doit déjà aider à la complétude puisque la Donnée doit couvrir tout le territoire et alimenter à terme les ministères qui en ont besoin.

Financements de la Donnée

Les collectivités ne veulent pas assumer seules la consommation nationale en information géographique par leurs financements régionaux. Même si depuis quelques années, la politique de l'IGN est franchement orientée vers les partenariats afin de mieux structurer la production de données en mutualisant les moyens, d'autres conventions financières sont demandées.

Quand les données ne sont pas financées, elles ont besoin d'arbitrage, et si l'État prend du retard, il y a des frottements car sans pilotage national, les régions avancent seules, assumant leurs responsabilités...Mais après, l'homogénéisation est plus difficile.

Quel que ce soit le domaine, sans capitaine la coopération n'est pas efficace.

Un cadre est demandé pour attirer les investissements privés, avec des règles claires et une maîtrise d'ouvrage forte, un maître d'ouvrage affiché et qui assume son rôle. Sinon on risque de rencontrer les mêmes difficultés que celles qui ralentissent le projet de la base Adresse BAN.

Les problématiques financières sur les données ne sont pas traitées dans le rapport. Qui partage, qui ne partage pas ? Pour le PCRS : personne ne veut partager ou pour la BAN : la Poste a toutes les informations mais veut les vendre à Orange. Quant aux réseaux routiers : Au niveau régional, il n'y a pas de coopération entre les services d'état et le ministre des transports qui n'a pas de données cohérentes.

Oui, il faut donc arbitrer et trancher en vue de l'usage de l'Etat et l'exploitation industrielle. Le rapport pose une nouvelle organisation CNIG qui passe par la gouvernance et c'est en structurant les acteurs entre eux que ces derniers pourront créer les partenariats efficaces attendus.

Un financement pour le CNIG ?

De quels moyens sera doté le CNIG ?

Le rapport préconise de donner des moyens à la nouvelle structure pour assurer une gouvernance de l'information géographique. Le CNIG sera doté d'un budget qui lui permettra de corriger l'origine de ce désordre des données avec lequel on ne peut garantir la sécurité civile ou servir l'innovation.

5) Remarques et conclusion

Numérique

Nous sommes à un nouveau tournant, un changement de culture et les plateformes s'orientent de plus en plus vers la « Donnée » et le champ du « Numérique » qui s'y rattache et qui est beaucoup plus stratégique en termes de financements. Le passage du CNIG sous la tutelle du Numérique est donc bien reçu, même si l'information géographique doit être aussi considérée pour elle-même en termes de connaissance des territoires.

Remarques

- La députée a rencontré les SHOM et INSEEE, mais n'en parle pas dans son rapport
- Le CNIG manque d'universitaires géographes (En comparaison par exemple avec le domaine des statistiques même si au CNIS, il y a une gouvernance descendante). Pourquoi avoir seulement des élus pour présider les commissions ? Il pourrait y avoir des scientifiques (comme en Géopositionnement ou en Toponymie).

Remerciements

Mme la députée est vivement félicitée pour le travail qui a été produit. Le positionnement du CNIG auprès du Premier ministre suscite l'adhésion, notamment si cela permet d'arbitrer et d'affecter des financements aux grands projets d'équipement en données géographiques.

L'information géographique a besoin d'interfaces avec le monde parlementaire.

Il est proposé à madame la députée de poursuivre son investissement par le biais du futur CNIG et plusieurs possibilités peuvent s'offrir à elle :

- Présidente de la nouvelle structure et de son Plénier
- Présidente d'une commission dédiée à la gouvernance.
- Participation au comité de pilotage de la BAN